AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE BOUGÉ-CHAMBALUD

Demande d'enregistrement présenté par la société : SAS METHA VAL D'OR

NATURE DU PROJET : Unité de méthanisation agricole

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : Route des Petites Chals - 38150 BOUGÉ-CHAMBALUD

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 semaines

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 30 janvier 2023 à 8h30

DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : mardi 28 février 2023 à 11h30

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Bougé-Chambalud aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h30-11h30	14h-16h
Mardi	8h30-11h30	-
Mercredi	-	-
Jeudi	8h30-11h30	-
Vendredi	8h30-11h30	14h-16h

- sur le site internet des services de l'État en Isère : https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public-ICPE-2023

OBSERVATIONS: Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Bougé-Chambalud,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.